



Elaboration du PLUiD





L'agglomération de la Rochelle

28 communes

166 235 habitants

327 km²

Un PLUi valant PDU

PLUiD réalisé en régie

PLH réalisé en parallèle

Des missions d'AMO externalisées

Traduction règlementaire du PADD en cours

Quel équilibre intensification / extension ?



Quel
projet
d'aménagement et de
développement
durables
pour le PLUi ?



Exigences du
SCOT

Entrée PLH

A
Logements vacants
(à réhabiliter)

B
Parcelles bâties
(secteurs résidentiels en densification douce)

C
Dents creuses
(non bâties)

D
Friches
(foncier mutable)

E
Ensembles bâtis mutables

F
Extension
(ouverte ou à ouvrir)

#1
Construction /
réhabilitation

#2
Division
parcellaire

#3
Micro-
promotion

#4
Immeuble / en
promotion

#5
Lotissement et
lots libres en ZAC

#6
Opération
complexe

**Accession
abordable**

Accession sociale

Locatif social

**Locatif
intermédiaire**

**Location prix
marché**

**Accession prix
marché**

Gisements
fonciers

Rôles et métiers de la
collectivité

Produits, opérateurs
et filières

**Petits
fonciers
privés**

ACCOMPAGNER

**Fonciers
privés
importants
/
stratégiques**

NEGOCIER

**Fonciers
« publics »**
communes /
agglo / EPF / Etat
...

PORTER

